

Mail reçu le 23/03/2021 à 16h32

Monsieur Le commissaire Enquêteur,

Veillez trouver en pièces jointes les remarques que je partage avec Monsieur Limouzineau concernant le projet d'installation du Lycée à Créon.

J'insiste sur la problématique de l'aggravation de l'intensité de la circulation aux heures ou de nombreuses personnes traversent cette zone pour aller sur leur lieu de travail.

Je suis investie depuis des années dans les instances territoriales et ce sujet évoqué mais sans réponses risque prendre une dimension explosive avec ce projet.

Les problèmes fonciers et agricoles sont de la même façon à prendre en compte. Bordeaux accueille Paris et les Bordelais se réfugient dans nos campagnes. Alors qu'il n'y a déjà pas assez ni d'emplois ni de fermes pour nourrir une si importante population.

Nous avons la mauvaise habitude de la réunionite stérile et quand les décisions se prennent, elles n'anticipent pas les conséquences ni les moyens à mettre en place avant que la situation devienne grave et ingérable.

L'Entre2Mers, devait être le poumon de la région bordelaise. Sans ANTICIPATION, il va vite devenir la banlieue bordelaise avec tout ce que cela implique.

Avec mes respectueuses salutations.

Louisa GABILLET
Sadirac

VOIR PAGE SUIVANTE

Enquête publique projet de lycée à Créon, mise en conformité avec le SCOT

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous avons eu l'occasion de préciser une demande de compensation des terrains voués à l'artificialisation dans le cadre de la consultation préalable pendant l'été 2020. Nous avons lu avec attention la réponse apportée officiellement. Nous n'avons pas eu le sentiment d'avoir été écoutés et encore moins entendus.

La réponse nous renvoie à l'utilité du projet de lycée, ce que nous ne contestons nullement, et se borne à en relativiser l'impact :

« Sur les 120 000 hectares d'espaces agricoles répertoriés par le SCOT, dont 25 000 hectares de terroirs viticoles, seuls trois hectares d'espace viticole à préserver seront utilisés par le futur lycée »

Nous estimons nécessaire de renouveler notre précédente demande élaborée dans le cadre du Collectif citoyen Sadirac-Transition, et de la compléter:

Notre première demande :

« Le projet de lycée à la Verrerie remet en question la vocation essentiellement agricole de ce site. Pour les citoyens de ce territoire la question n'est pas principalement juridique, elle est d'ordre pratique et économique. Ce qui compte c'est la compatibilité entre deux enjeux :

- Il y a, d'une part le besoin de formation de proximité pour toute une classe d'âge.*
- Il y a d'autre part le besoin d'une agriculture de proximité et de qualité pour nourrir dans un espace de plus en plus peuplé.*

Il appartient aux collectivités territoriales de trouver des solutions originales pour aller dans le sens d'une conciliation entre ces deux besoins. Même si un état des lieux, concernant l'agriculture nourricière dans la communauté de communes du Créonnais, est hors de portée du citoyen ordinaire, quelques remarques semblent utiles :

- Le territoire (Pôle Territorial du Cœur de l'Entre-deux-mers) fait le diagnostic de l'insuffisance de l'autonomie alimentaire alors même que la demande de produits locaux de qualité ne fait que croître. Les efforts des cantines pour nourrir nos enfants avec les ressources locales se heurtent visiblement à l'insuffisance de l'offre.*
- La pression foncière en faveur de la construction conduit beaucoup de propriétaires à placer leurs terrains à vocation agricole dans une situation de sous-utilisation voire de friches dans l'attente de perspectives plus favorables. C'est particulièrement le cas dans les communes les plus proches de Bordeaux.*
- La vocation viticole de l'agriculture locale ne doit pas exclure l'impératif de diversification pour enrichir les paysages et prémunir des risques de la mono-activité.*
- En l'absence de réserves foncières, les communes autour du site d'implantation du lycée souhaitent l'installation d'agriculteurs pour le maraîchage ou pour l'élevage.*

Une mesure constituant une sorte de compensation peut concilier les deux enjeux et aller dans le sens d'un développement durable : les collectivités territoriales doivent agir de manière volontariste pour réserver l'équivalent de la surface du lycée (7 hectares) sur une ou des communes voisines dans le but d'y installer une agriculture vivrière (des micro-fermes maraîchères par exemple).

Nous souhaitons en complément, dire l'inquiétude de notre Collectif sur un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. Il s'agit de la question des mobilités et des alternatives possibles au choix des déplacements en voiture individuelle.

Je lis page 11 du projet:

« Le site est desservi :

- Au Sud, par la RD14 (route de Camblanes), voirie principale, reliant le quartier de la Verrerie au le centre-ville et qui constitue l'entrée Ouest de la commune.
- La RD 14 est aujourd'hui le support du réseau Trans'Gironde desservant la commune (ligne 403 vers Bordeaux)
- Au Nord, par la rue puis le chemin Regano, voie secondaire qui assure actuellement la desserte de l'Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique et des exploitations agricoles voisines.

A terme, il est envisagé sur la RD14 :

- la création d'un accès sécurisé sur la route de Camblanes,
- la création d'une piste cyclable reliant le futur lycée au centre de Créon »

Comment ne pas souscrire à l'avis suivant de la MRAE (Mission régionale d'autorité environnementale) ? : *« La MRAE estime qu'il convient d'évaluer les incidences du projet en matière de mobilités et d'impacts liés aux déplacements générés par l'établissement. Pour un projet de cette importance, cet enjeu devrait être traité à un niveau suffisant dans le cadre de la recherche des solutions de moindre impact du projet sur l'environnement. »*

Or la question du réseau nécessaire pour favoriser les déplacements les moins polluants paraît remise à plus tard et des générations de lycéens risquent de devoir attendre une RD14 à haut niveau de services effectifs, sans compter les autres RD qui seront concernées : lycéens et personnel enseignant, administratif et technique, risquent aussi d'attendre des accès piétons et vélo pour tous ceux qui habitent par exemple dans un rayon de 5 km. C'est notamment le cas des nombreux jeunes habitant Sadirac (pratiquement aussi peuplé que Créon).

L'ambition de faire accéder les lycéens dans un rayon de 30 km suppose de mettre en œuvre dès aujourd'hui un plan ambitieux pour favoriser les transports en commun.

Le PLUI de la CC du Créonnais n'a pas, à ma connaissance, déterminé des réservations significatives pour améliorer la circulation sur la D14 déjà très encombrée aux heures de pointe. De nombreux aménagements semblent remis à plus tard mais masquent ainsi les effets à long terme du projet sur l'imperméabilisation des sols et l'emprise réelle en matière d'artificialisation.

Nous redisons notre plein accord concernant l'utilité d'un lycée plus proche des jeunes de notre territoire.

En revanche, nous estimons que l'ensemble des questions de réseaux à dimensionner pour la réussite d'un tel projet, mobilités, alimentation par des filières paysannes de proximité, eau, doit être intégré au projet dès à présent.

Le 20 mars 2021

Pour le Collectif citoyen Sadirac-Transition

Olivier LIMOUZINEAU

sadiractransition@gmail.com / www.sadiractransition.fr